

FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE

COMITE D'ALSACE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 SEPTEMBRE 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité d'Alsace s'est tenue le samedi 11 septembre 2004 à 10 heures 30 à la Maison du Bridge, 6 Impasse de Londres à Strasbourg. Etaient représentés par leur président ou leur mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme les clubs ci-dessous :

N°	Club	Représenté par :
11	Bridge Club Bartholdi	
12	Colmar B.C.	M. Rolli
13	Haguenau B.C	Mme Hirsch
14	Mulhouse B.C.	
15	Guebwiller Bridge Détente	
16	Trois Frontières B.C.	M. Mislin
17	Saverne B.C.	M. Schroeder
19	Cercle de Strasbourg	M. Liberati
20	C.U.B.E.	M. Guilbert
23	Strasbourg Ouest	M. Moreau
25	Strasbourg Meinau	M. Stoltz
26	Lawn B.C.	M. Langenbuch
29	Wissembourg B.C.	M. Wolff
30	Top Bridge Evasion	M. Febvrel
31	Amitié et Loisirs B.C.	Mme Topin
32	Top Bridge Molsheim	M. Helmbold

ainsi que les joueurs licenciés figurant sur la liste de présence.

En ouvrant cette assemblée générale le président Francis WOLFF salue les membres présents et adresse un message de bienvenue à nos hôtes de la Fédération Française de Bridge : M. Maurice PANIS, président, M. Yves AUBRY, vice-président, Mme Odile BEINEIX, directrice de l'Université du Bridge. Il dit sa fierté de les recevoir dans la Maison du Bridge. Il regrette que les licenciés d'Alsace ne soient pas plus nombreux et présente ses excuses pour le retard engendré par les événements de la nuit (cambriolage de la M.D.B...)

M. PANIS offre en guise cadeau des stylos à tous les participants et se dit heureux de retrouver l'Alsace. Au service de la fédération depuis trente ans environ, il a connu trois présidents de ce comité et a tissé des liens avec Francis qui rejoint le siège à Saint-Cloud ; heureux aussi de trouver une Maison du Bridge dans un « petit comité » et des joueurs de longue date, en particulier M. SABOUNTCHI.

L'ordre du jour est adopté.

1. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2003

Le secrétaire lit les trois rectifications demandées par courriel par M. MOREAU:

1 – point 3§4 : « M. Moreau donne un satisfecit aux résultats financiers globalement positifs ; mais il constate que la Maison du Bridge est déficitaire alors que ce sont les trois clubs occupants qui bénéficient majoritairement de cette réalisation avec une santé financière positive tandis que le déficit est payé par l'ensemble des joueurs licenciés alsaciens qui n'occupent eux que minoritairement la Maison. Les investissements actuels et futurs

bénéficient donc essentiellement aux trois clubs. IL demande donc la suppression dès aujourd'hui et au plus tard l'an prochain de la redevance MDB payée par l'ensemble des joueurs au bénéfice essentiellement des 3 clubs. Le trésorier lui coupe la parole et rétorque qu'à l'intérieur ... »

2 – point 8§3 : « M. Moreau propose que durant les finales de ligue les clubs occupant la MDB puissent jouer gratuitement à Strasbourg Ouest rue de la Charmille »

3 – point 8§7 : M. Moreau « propose » au lieu de « fait part » l'adoption de la tolérance zéro...

Francis apporte quelques précisions :

La MDB ne profite pas principalement aux trois clubs mais a été réalisée grâce aux trois clubs. L'Assemblée Générale de 1998 a instauré la redevance pour tous les joueurs, à l'exemple de la contribution payée pour la MDB de la Fédération. Cette redevance qui est passée de 60F (9,15€) à 8€ puis 6€ et 4€ est supprimée définitivement avec le passage à la licence unique. La politique du comité est de maintenir les prix les plus bas possibles. Quant au tabagisme, les présidents de clubs prennent des risques importants en autorisant les joueurs à fumer pendant les tournois.

Le procès verbal, complété par les 3 amendements ci-dessus, est adopté. 4 membres se sont abstenus.

2. Rapport moral du Président

Le comité d'Alsace se porte bien. On note une légère augmentation du nombre de licenciés (+3,46%). La participation aux compétitions par paires est en hausse de 11,93% et celle des compétitions par quatre de 2%. Le comité a retrouvé le nombre de licenciés d'il y a dix ans avec 16 clubs contre 19 clubs (dont 3 clubs d'outre-Rhin).

Le comité a organisé des stages de moniteurs et d'arbitres de club.

4/5 du prêt consenti par la FFB sont remboursés. Francis remercie la Fédération pour la confiance qu'elle a témoignée à un « petit » comité.

Les souscriptions des membres individuels (276000 F) sont remboursées à 75%.

L'emprunt pour la climatisation consenti par un club et un membre individuel) l'est à 60%.

Le remboursement des prêts bancaires est en bonne voie.

Le président informe l'assemblée qu'il quitte la présidence active du comité d'Alsace, étant salarié de la Fédération depuis le 1^{er} septembre 2004. Il secondera le Directeur Technique et s'occupera, entre autre, de la mise en route des nouveaux statuts. Il demande de reporter la confiance sur Yves GUILBERT jusqu'à l'assemblée générale électorale de 2005. Il remercie les personnes qui ont œuvré à ses côtés : Geneviève IZRAELEWICZ et Edouard KIRRMANN respectivement secrétaire et trésorier lors de ses premiers mandats, Daniel LEFEBVRE, actuel trésorier pour sa présence rassurante, le secrétaire et le directeur des compétitions pour leur collaboration. Il souhaite bon courage au vice-président Yves GUILBERT en charge du comité pour cette saison. Il termine en demandant aux responsables de clubs présents de transmettre à leurs membres que les décisions en assemblée générale, en comité directeur et en bureau exécutif sont prises dans l'intérêt du bridge et des bridgeurs.

3. Rapport financier du trésorier

Daniel LEFEBVRE commente les documents financiers qui avaient été adressés aux clubs quelques jours avant la tenue de cette assemblée.

Le bilan au 31 août 2004 fait apparaître un bénéfice global de 3341€ Le Comité est en excédent de 18518€ tandis que le compte Maison du Bridge affiche un déficit de 15177€ du notamment à l'augmentation des charges (salaires et charges sociales), charges de copropriété, taxe foncière payée pour la première fois.

A la demande de Mme HIRSCH au sujet du renouvellement de la moquette, le trésorier répond que le budget prévisionnel ne laisse pas de possibilité d'investissement dans

l'immédiat. Francis WOLFF ajoute que cette réfection pourra être envisagée quand la salle ouverte sera entièrement non-fumeurs.

4. Rapport des Commissaires aux Comptes

Mme PERRIER souligne la bonne tenue des comptes mais formule néanmoins deux remarques :

- Le téléphone de la MDB est utilisé de façon importante, probablement à des fins personnelles (2 numéros de portables ont été appelés l'un 56 fois, l'autre 41 fois pendant une période de deux mois). Les sondages sur les factures détaillées font également apparaître des communications dans toute la France ;
- Il y aurait lieu d'harmoniser les redevances des utilisateurs de la MDB pour les cours.

Francis se propose de rencontrer les appelants des deux numéros de portable. En ce qui concerne les locations pour les cours, il rappelle que la règle était la gratuité de la location à condition que les élèves suivant ces cours soient licenciés à la FFB. M. LIBERATI insiste sur le fait que les enseignants doivent être déclarés (statut de travailleurs indépendants par exemple) ce qui ne serait pas le cas... L'Université Populaire qui organise des cours à la MDB paie un loyer. M. LECLAIRE suggère que ce problème pourrait faire l'objet d'un règlement intérieur. M. WOLFF abonde en ce sens car après adoption des nouveaux statuts par la FFB, des statuts-type seront proposés aux comités ainsi qu'un règlement intérieur.

5. Rapport du Directeur des Compétitions

Germain JECKERT souligne les résultats de très haut niveau obtenus par les bridgeurs d'Alsace pour la saison 2003/2004. Il met particulièrement en exergue le titre de champion de France de l'équipe de Mme ROUJON en 4 dames promotion, la 3^{ème} place de l'équipe de Mme KLAYELE en 4 dames excellence et la 3^{ème} place de l'équipe de M. BOUCHESECHE en 4 open honneur.

6. Rapport des responsables de commissions

- Mme BOURQUARD n'a rien de spécial à communiquer.
- Cap 120000 : M. LECLAIRE laisse à Mme de RAVINEL le soin d'évoquer la présence du comité d'Alsace à la Foire Européenne de Strasbourg. Grâce à une chaîne d'amitiés, la gratuité du stand a pu être obtenue. 6 tournois comptant pour un challenge ont eu lieu entre le 5 et le 10 septembre, réunissant 40 joueurs différents. Il y a eu 30 « touches » écrites, 60 personnes ont pris une documentation. Le comité aura un stand le 25 septembre à la fête des associations du quartier de l'Esplanade.
- Pour les jeunes, Nathalie FREY n'a rien de particulier à signaler.

7. Quitus au Bureau exécutif

Le quitus est donné à l'unanimité.

Francis WOLF s'adresse alors aux membres présents ne faisant pas partie du comité directeur : le passage à la licence unique (20€) fait faire aux joueurs une économie non négligeable (20€ pour ceux qui avaient une licence compétition) mais un manque à gagner pour le comité. C'est pourquoi une redevance de 0,26€ sera facturée avec les droits d'homologation qui passent de 0,80€ à 0,84€ par paire. Cette redevance sera reversée au comité en compensation. Pour les joueurs, l'économie de 20€ permet de jouer 133 tournois (20 : 0,15) leur dépense étant répartie différemment. Les clubs décideront ou non de répercuter ces nouvelles dispositions.

8. Désignation des Commissaires aux Comptes

Mme PERRIER et M. MULLER sont reconduits dans leurs fonctions.

9. Divers

M. MOREAU se dit heureux de la présence des plus hautes instances de la fédération et regrette le départ de Francis WOLFF. Il insiste sur la nécessité d'un règlement intérieur et demande s'il n'y a pas conflit d'intérêt entre la fonction de président de club et celle du comité durant cette année. Il redit que les 3 clubs sont locataires sans contrat juridique et propose qu'un bail précis soit établi par écrit et signé par les 3 clubs.

Francis WOLFF répond qu'en son temps les 9 présidents des clubs existant à Strasbourg étaient présent lors du projet de réalisation de la MDB. 3 clubs se sont décidés à s'engager.

M. GROENINGER pense que les clubs ne sont pas locataires, ne payant pas de loyer fixe. Francis explique qu'à la création de la MDB le comité a pris le risque de ne pas demander de loyer mais une contribution par joueur. Chaque club reçoit d'ailleurs une facture mensuelle mentionnant le nombre de joueurs et la part revenant au comité (2,5€ sur les droits de table). Il s'engage à constituer une cellule de réflexion comprenant les membres du Bureau Exécutif et les 3 présidents des clubs s'ils le jugent utile.

M. LIBERATI propose de demander au notaire ayant établi les actes de la MDB de rédiger une proposition de bail.

Mme BEINEIX regrette que l'Alsace ne compte pas de licenciés scolaires alors que 2004/2005 est déclarée année du bridge scolaire. Elle invite les responsables à développer ce domaine malgré le refus des instances académiques. M. PANIS ajoute que la FFB participe aux actions en faveur des scolaires si le comité participe, ainsi que le sponsor officiel.

M. AUBRY, responsable des compétitions internationales signale que 8 contrôles antidopage ont été effectués lors des championnats d'Europe à Malmoë. Pour le domaine informatique dont il a également la charge, il souligne que le classement 2004 des joueurs est sorti dans de bonnes conditions. La remontée des tournois de régularité fonctionne également : 930 clubs sur 1300 ont remonté des tournois de régularité avec le nouveau logiciel. Il informe les présents que l'intranet de la Fédération sera bientôt opérationnel et proposera encore plus d'informations pour les bridgeurs.

Yves GUILBERT souligne l'évolution de l'informatique au sein de la Fédération et apprécie le confort que procure FFBclub.net pour les organisateurs. Il rappelle que sur la page des sites des comités se trouve un lien pour le comité d'Alsace. Ce site est géré par Pascal WASSONG.

Francis termine en encourageant les responsables de clubs à faire des économies en optant pour le prélèvement automatique des droits d'homologation (1%).

M. MOREAU revient sur la « tolérance zéro » et constate que des problèmes d'éthique subsistent : les joueurs de 1^{ère} série rebutent les débutants. Certains clubs essayent d'y remédier en organisant des tournois d'accession ou des tournois avec handicap.

M. REITZER ne pouvant être présent ce jour, la médaille de Bronze de la Fédération lui sera remise ultérieurement.

M. PANIS se dit particulièrement heureux de remettre le Grand Parchemin du Bridge à M. Hassan SABOUNTCHI, qu'il connaît depuis longtemps, pour les éminents services rendus au bridge.

Le Président clôt cette assemblée générale à 13 heures 10.